

ÉDITION

# « Star Trek, l'hyper compétence »

Professeur à l'université de Reims, Fabrice Defferrard vient de publier un ouvrage dans lequel il s'interroge sur les questions de droit dans la série télévisée culte Star Trek.

## L'ESSENTIEL

- **Fabrice Defferrard** est né le 6 juillet 1966 à Épernay.
- Il enseigne le droit à l'université de Reims Champagne-Ardenne, à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à Ottawa, au Canada.
- Il occupe la fonction de directeur éditorial aux Éditions Mare & Martin.
- Fabrice Defferrard est également membre de la Société des gens de lettres et membre fortuit de l'Ouvroir de droit potentiel de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Oudropo).
- Dans son dernier ouvrage, « Le droit et Star Trek », il évoque de nombreux exemples de législations qui sont adaptés dans des épisodes de la série et qui démontrent que sans justice et droit le monde ne serait que violence.
- Star Trek est un monde presque idéal où les femmes sont égales aux hommes et où règne l'hyper compétence au travail.

► Certains entrent dans l'univers de Star Trek comme on entre en religion. Comment avez-vous découvert cette série ?

Très tôt, tout jeune même, car la série n'était pas diffusée en France à l'époque. Je la regardais sur Télé Luxembourg. C'était la première du genre, l'originale, avec le capitaine Kirk et le vulcain Spock. J'étais fasciné par l'anticipation, le fantastique et le space opera. J'ai également découvert « La Planète interdite » et son Robby le robot. Attention, je considère que la littérature de science-fiction doit être considérée comme de la grande littérature. Le film « La Planète interdite » est d'ailleurs une référence à « La Tempête » de Shakespeare. On peut aussi préciser que Stephen Hawking, l'astrophysicien, a consacré un chapitre entier sur Star Trek dans son livre « L'univers dans une coquille de noix ».

► En tant que juriste, comment avez-vous fait un lien entre Star Trek et le droit ?

Paradoxalement, alors que je pratique plutôt le droit pénal, je ne suis pas obsédé par des séries juridiques ou judiciaires. En revanche, quand je regarde les différents épisodes de Star Trek, quelle que soit leur époque, on peut se dire deux choses : soit les officiers de Starfleet sont très forts en droit, soit les scénaristes ont été aidés par des professeurs de droit



L'Enterprise dans ses mains, Fabrice Defferrard, professeur de droit et passionné de la série Star Trek. Bernard Sivade

enseignant dans des universités américaines. De fait, on croise ainsi des thèmes majeurs comme les sciences humaines, la philosophie

et les sciences du langage. Car, à ce propos, on ne peut pas oublier que si vous voulez accéder à l'autre, il faut parler le même lan-

gage. Celui du droit peut être commun à plusieurs peuples et cela peut donc éviter la violence. Un exemple avec une société isola-

## Un univers de science-fiction des années 60

« Espace, frontière de l'infini, vers laquelle voyage notre vaisseau spatial l'Enterprise. Sa mission de cinq ans : explorer de nouveaux mondes étranges, découvrir de nouvelles vies, d'autres civilisations et au mépris du danger, avancer vers l'inconnu. » Créée par Gene Roddenberry et diffusée entre le 8 septembre 1966 et le 3 juin 1969 sur le réseau NBC, Star Trek est une série télévisée américaine de science-fiction en 79 épisodes de cinquante minutes. La société la Fédération des planètes unies (FPU), dépeinte dans

Star Trek, se fonde sur une « économie de l'abondance ». Cette abondance permet à chacun de satisfaire presque tous ses besoins et désirs. Le travail et le commerce ne sont pas vraiment nécessaires car il y a les synthétiseurs, on y parle peu ou prou d'argent. La première série, l'originale, a été suivie de Star Trek New Generation, puis Deep Space Nine, puis Voyager ainsi que du prequel la série Enterprise. On peut ajouter que douze films (de 1982 à 2013) ont été également réalisés.

« Dans Star Trek, on a réalisé la vraie égalité, non pas l'artifice d'une parité mais un réel partage »

tionniste, les Sheliaks, qui ne veut aucun contact avec la Terre et met en avant un traité de 500 pages signé cinquante ans auparavant. Grâce à une analyse juridique très fine du Capitaine Jean-Luc Picard (Star Trek New Génération, NDLR), on évite ainsi la violence.

► Quelle image de la société représente Star Trek.

C'est une société d'hyper compétence. De plus, on a réalisé la vraie égalité, non pas l'artifice d'une parité mais un réel partage car les femmes ont des postes très élevées dans la hiérarchie militaire de Starfleet, à l'instar du médecin chef de l'amiral dans Star Trek New Generation ou encore de l'ingénieur en chef dans Deep Space Nine. Être une femme est une donnée neutre à l'instar du handicap comme l'ingénieur Laforge chargé de la technique d'un vaisseau galactique qui est aveugle.

► Dans de nombreux épisodes, on retrouve des procès ou des notions de droit ?

Oui, et ce qui est intéressant, ce sont des principes juridiques qui existent mais qui se trouvent dans des situations que nous n'avons jamais rencontrées. Et cela tient !

► Pour vous, quel est l'amendement le plus important dans la série quelle que soit l'époque ?

Évidemment, c'est la fameuse directive première. Selon cette directive, la Fédération des planètes unies n'est pas supposée interférer dans le développement des autres espèces de l'univers tant que celles-ci ne sont pas parvenues par leurs propres moyens à voyager plus rapidement que la lumière. Ce n'est pas simple de l'évoquer, car il faut trouver des exemples dans les épisodes pour chaque méthode d'interprétation. Toutefois, il faut savoir que la charte fédération des planètes unies est une représentation fidèle de la charte de l'ONU, mais il faut quand même avoir une fine aptitude à la justice pour interpréter cette directive première

Propos recueillis par  
SOPHIE CLAEYS-PERGAMENT

► « Le droit selon Star Trek »,  
Marc & Martin, 29 euros